

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 22 mars 2021 à 19 h 30 en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Martine Savard, greffière
Georges Pichet, directeur général

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2021-03-61)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-62)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers des séances précédentes.

Mot du maire

PANDÉMIE, UN AN DÉJÀ!

- Le 11 mars dernier, c'est un bien triste anniversaire que nous avons souligné, celui de l'arrivée de la pandémie de la COVID-19 qui a changé nos vies.
- À l'invitation du gouvernement provincial, nous avons mis nos drapeaux en berne pour souligner la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19.
- Ce geste symbolique avait pour but de commémorer les victimes de cette pandémie et de soutenir leurs proches dans cette épreuve difficile.
- Saint-Lambert n'a pas été épargnée par la pandémie et j'admire la résilience notre communauté face à cette épreuve.
- En effet, au-delà de la crise sanitaire, nous avons fait preuve de beaucoup de courage collectif.
- Au niveau municipal, cette crise a représenté un défi organisationnel.
- Elle nous a obligés à revoir très rapidement nos façons de faire pour maintenir nos services, tout en assurant votre sécurité et celles de nos employés.
- Votre vie était déjà suffisamment bouleversée, nous avons essayé autant que possible de continuer à répondre à vos demandes et à vous offrir des activités pour vous aider à traverser cette crise plus facilement.
- Un an plus tard, je peux vous témoigner à quel point je suis fier de notre organisation.
- Elle a su relever le défi et se montrer forte devant l'incertitude, tout comme vous d'ailleurs.

- Je vous encourage à continuer d'observer les mesures sanitaires en place afin que nous puissions, tous ensemble, poursuivre tranquillement le déconfinement rendu possible grâce à la campagne de vaccination en cours.

JEUX OLYMPIQUES SPÉCIAUX

- Devant la situation encore incertaine cet été, les organisateurs des Jeux olympiques spéciaux ont décidé de reporter l'événement du 7 au 11 juillet 2022.
- Nous leur avons réitéré, avec les villes de Longueuil et de Boucherville, notre volonté de les accueillir chez nous.
- Rappelons que cet événement a pour mission d'enrichir, par le sport, la vie des personnes présentant une déficience intellectuelle.
- Une collecte de fonds sera lancée éventuellement et nous espérons que vous y répondrez généreusement.

CONSULTATIONS PUBLIQUES

- À la dernière séance, je vous annonçais le lancement de la plateforme de consultation virtuelle en ligne.
- Depuis, vous avez été plus de 2 500 à le visiter, à vous informer et à participer aux différentes consultations.
- Je vous remercie sincèrement de votre réponse positive à ce nouvel outil.
- Pour ceux qui ne le sauraient pas encore, les consultations en lien avec la refonte du plan et de la réglementation d'urbanisme se poursuivent avec les plans particuliers pour les secteurs du centre-ville et du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.
- Nous souhaitons également avoir votre avis et connaître vos attentes en vue du nouveau plan de développement durable.

- Vous avez été plusieurs à nous faire part de votre appréciation face à la flexibilité de ce nouveau portail, qui vous permet de répondre n'importe quand et de n'importe d'où.
- Toutefois, je suis conscient qu'il présente peut-être des difficultés pour certaines personnes.
- À ce titre, je vous rappelle que si vous n'avez pas d'accès Internet ou d'outils technologiques assez performants à la maison, nous avons des postes informatiques disponibles en libre-service à la bibliothèque.
- Si vous avez des difficultés techniques à utiliser le système, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe municipale.
- Nous nous assurerons que vous puissiez donner votre avis et nous faire part de vos attentes sur les consultations qui vous tiennent à cœur.

OUVERTURE DES ÉCLUSES

- Signe que le printemps arrive, ce matin, j'ai participé à la cérémonie virtuelle soulignant l'ouverture de la voie maritime des écluses de Saint-Lambert.
- Nous sommes habitués à les voir dans notre paysage urbain, mais nous oublions que cette infrastructure majeure est importante pour notre économie collective.

DERNIER MANDAT DE JEAN-FRANÇOIS PARENTEAU

- C'est avec surprise que j'ai appris que le maire de l'arrondissement de Verdun, Jean-François Parenteau, ne se représenterait pas aux prochaines élections pour un troisième mandat.
- Parmi les raisons qu'il évoque, les communications de plus en plus toxiques avec les citoyens ont fini par l'atteindre.
- Ce sera une grande perte pour la population, car M. Parenteau était un élu dévoué et très apprécié de tous.

- C'est d'ailleurs grâce à son implication dans le dossier du bruit au parc Jean-Drapeau que nous avons réussi à conclure une entente satisfaisante pour toutes les parties.
- J'ai ressenti la même déception lorsque j'ai su que, la mairesse de Longueuil, Sylvie Parent, ne solliciterait pas un autre mandat pour des raisons similaires, entre autres.
- J'aimerais souligner tout le respect que je lui porte pour son implication dans son travail et pour sa diplomatie.
- Une situation comme celle-ci n'est pas isolée et c'est pourquoi l'UMQ ait lancé récemment une campagne de sensibilisation sous le thème « la démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».
- Nous adhérons ce soir à cette déclaration d'engagement sur le respect en démocratie afin de valoriser le rôle d'élu et consolider la confiance envers les institutions démocratiques.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LONGUEUIL (OMHL)

- Je réitère ma confiance en notre représentant au sein du conseil d'administration de l'OMHL, monsieur Philippe Glorieux.
- Je suis persuadé qu'il saura aider l'organisme à faire face à ses problématiques et poursuivre son mandat avec diligence.

PROJET DE L'ANCIENNE ÉGLISE ANGLICANE

- J'ai donné la semaine dernière une entrevue à Radio-Canada sur le projet de redéveloppement du 263 Elm, car je demeure convaincu qu'il s'avère un projet bénéfique pour notre centre-ville et pour notre ville en général.
- Ce projet nous permettra de sauver le patrimoine de l'ancienne Église anglicane, qui je n'ai pas besoin de le rappeler, est en très mauvais état.
- Il apportera également un pôle d'intérêt économique dans ce secteur central, tout en l'embellissant par un projet bien aménagé, moderne et intégré.

PROJET SYLVCIT

- C'est avec fierté que nous avons appris faire partie des récipiendaires de la première édition du programme pilote VISAGE MUNICIPAL en compagnie de nos partenaires l'Université du Québec à Montréal, la Ville de Boucherville et la Ville de Varennes pour le projet SylvCiT, un outil innovateur visant une meilleure gestion de la foresterie urbaine.
- Je félicite l'équipe municipale pour cette initiative qui démontre son professionnalisme et son engagement à améliorer les services.
- Pour cette première édition, six projets ont été sélectionnés.
- Le projet SylvCiT vise à développer un outil informatique, novateur, simple et efficace d'utilisation, à la fine pointe des connaissances scientifiques, pour aider et accompagner les aménagistes et gestionnaires urbains dans le choix des espèces d'arbres à replanter aujourd'hui.
- L'utilisation de cet outil nous permettra de maintenir en santé notre belle canopée que nous aimons tant et d'être plus résilients face à d'autres catastrophes comme l'agrile du frêne.

ÉRABLIÈRE COMMUNAUTAIRE

- Tout comme vous, j'imagine, j'ai lu avec grand intérêt dans La Presse cette histoire d'érablière communautaire à Saint-Lambert, à l'initiative de voisins et de leurs enfants.
- Je me réjouis de voir un tel projet fleurir au sein de notre ville dans cette période de pandémie qui a pour effet de nous isoler les uns des autres.
- C'est digne de notre communauté dynamique et chaleureuse.
- Je vous encourage tous à faire preuve de créativité et de mettre sur pied de beaux projets rassembleurs.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19 h 43 et se termine à 20 h 01.

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 février 2021

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de la séance ordinaire du 18 février 2021, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

Il mentionne qu'il a voté dans le sens des orientations prises par le conseil lors de la dernière séance du conseil.

(2021-03-63)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants:

1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 février 2021, à 16 h 05;

2.1 Autorisation de rembourser à la Ville de Longueuil les dépenses encourues pour des travaux de réparation d'une conduite d'aqueduc de 750 mm de type béton-acier (SD-2021-0263);

2.2 Autorisation de rembourser à la Ville de Brossard les dépenses encourues pour des travaux de réparation au poste de pompage Marie-Victorin (SD-2021-0384);

2.3 Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver le financement du projet déposé au Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2021-0252);

2.5 Désignation de membres aux commissions du conseil d'agglomération (SD-2021-0271);

4.1 Affectation du surplus non affecté de l'agglomération afin de financer certains projets ou ententes (SD-2021-0459);

4.2 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 23 février 2021 préparée par la Direction des finances (SD-2021-0458);

4.3 Augmentation de l'emprunt au fonds de roulement pour la révision et l'optimisation des processus de gestion de projets (SD-2021-0296);

5.1 Rapport d'évolution des suspensions disciplinaires imposées par le directeur général (SD-2021-0367);

6.1 Adjudication du contrat APP-20-207 (ÉQ-20-22) pour l'acquisition de véhicules berlines intermédiaires hybrides (contrat 1) (SD-2021-0141);

6.2 Adjudication du contrat APP-20-212 (2020-GDE-588) pour la fourniture de service de fabrication mécanique aux ouvrages de production et de distribution d'eau potable (SD-2021-0233);

6.3 Adjudication du contrat APP-20-216 (2020-BAT-819) pour la fourniture et l'installation du mobilier dans les locaux du centre de formation de la police (SD-2021-0365);

6.4 Adjudication du contrat APP-20-225 (2021-TP203) pour la collecte, le transport et traitement des résidus domestiques dangereux (SD-2021-0489);

6.5 Adjudication du contrat APP-20-217 (2020-BAT-817) pour la fourniture et l'installation des équipements multimédias au centre de formation de la police (SD-2021-0366);

6.6 Adjudication du contrat APP-20-158 pour le remplacement du système de gestion et de prise d'empreintes digitales et autorisation d'un emprunt au fonds de roulement (SD-2020-3672);

6.7 Adjudication du contrat APP-20-210 pour la fourniture et la livraison de chemises à manches courtes et à manches longues ainsi que de pantalons cargo pour le Service de police (SD-2021-0329);

6.8 Dépassement des coûts autorisés au contrat APP-16-296 pour la fourniture d'un acquéreur de services marchands pour le traitement des transactions par carte de débit et de crédit pour le paiement de divers frais, relevant d'une compétence d'agglomération (SD-2021-0291);

8.1 Adoption d'un document identifiant les modifications requises aux règlements d'urbanisme locaux pour fins de conformité suite à l'entrée en vigueur du Règlement CA-2020-339 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil (SD-2021-0295);

8.2 Approbation de l'avenant 2020-5 au contrat de prêt concernant les conditions et modalités d'un prêt consenti à la Ville relatif à l'établissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (SD-2021-0381);

8.3 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre le Groupe de police militaire des forces canadiennes, la Sûreté du Québec, la Ville de Montréal, la Ville de Gatineau et la Ville de Longueuil concernant la gestion des incidents critiques dans les établissements de la défense au Québec (SD-2021-0031);

8.4 Approbation d'une entente administrative à intervenir entre la Ville et le Protecteur du citoyen concernant la communication de renseignements (SD-2021-0037);

8.5 Approbation de l'avenant 2020-7 au contrat de prêt concernant les conditions et modalités d'un prêt consenti à la Ville relatif à l'établissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (SD-2021-0698).

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller B. Rodrigue.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-03-64)

Autorisation au maire

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

Votent pour: Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers et le maire, P. Brodeur.

Votent contre: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- La conseillère Julie Bourgoïn: Réseau de transport de Longueuil (RTL)
- Le conseiller Philippe Glorieux : Office municipal d'habitation de Longueuil (OMHL)

Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises lors de la réunion de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) tenue le 25 février 2021.

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122);

La greffière procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 28 février 2021, pour les sommes respectives de 8 392 054,30 \$ et 889 503,27 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

(2021-03-65)

Demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières du Club de curling de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE le 15 octobre 2020, la Commission municipale du Québec a reçu une demande de la part du club de curling de Saint-Lambert par laquelle elle demande une reconnaissance à des fins d'exemption de taxes foncières à l'égard de l'immeuble situé au 660, avenue Oak;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 243.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), la Commission peut accorder une reconnaissance dont découle, une exemption aux fins des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 243.23 de la loi, la Commission doit, dans le cadre d'une telle demande, consulter la municipalité locale;

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir une telle reconnaissance, le club doit notamment établir que les activités exercées dans l'immeuble sont admissibles et qu'elles constituent son utilisation principale.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'INFORMER la Commission municipale du Québec que la Ville s'en remet à sa décision en ce qui a trait à la demande de reconnaissance du Club de curling St-Lambert aux fins d'exemption des taxes foncières qui lui a été présentée;

DE MANDATER Me Martine Savard pour représenter la Ville dans ce dossier, lors de l'audience qui sera tenue à l'égard de cette demande, notamment en ce qui a trait à l'admissibilité des activités du club.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, B. Rodrigue, J. Bourgoin, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-03-66)

Optimisation et mise à niveau du Centre multifonctionnel - PTI 2021

CONSIDÉRANT la désuétude de certains équipements au Centre multifonctionnel sis au 81, Hooper;

CONSIDÉRANT les orientations et engagements de la Politique culturelle de la Ville de Saint-Lambert, dont l'optimisation et la mise à niveau des installations (espaces, bâtiments, équipements);

CONSIDÉRANT la tenue d'événements d'envergure et d'activités culturelles au Centre multifonctionnel.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER le financement du Programme triennal d'immobilisations du projet d'optimisation et de mise à niveau du Centre multifonctionnel pour l'année 2021 au montant de 52 000 \$, à même le fonds d'immobilisations, notamment l'achat d'équipements de sonorisation, de panneaux acoustiques et de rideaux de scène, le rafraîchissement de certains équipements actuels et de l'affiche de la signalisation extérieure de la salle.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller B. Rodrigue.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-03-67)

Aide financière au Conseil des aînés de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des aînés est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir le bien-être physique, mental et social de ses membres ainsi que leur participation à la vie communautaire lambertoise;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut accorder tout aide qu'elle juge appropriée en matière de culture, de loisirs, d'activités communautaires ou de soutien aux personnes défavorisées ou dans le besoin ainsi que pour toute initiative de bien-être de la population.

CONSIDÉRANT QU'une aide financière est nécessaire au fonctionnement de cet organisme et qu'une telle aide lui est accordée depuis plusieurs années par la ville;

CONSIDÉRANT que la ville désire offrir un soutien financier pour aider les personnes vulnérables à passer à travers la crise du Covid-19;

CONSIDÉRANT que nous avons, au sein de notre communauté, des organismes capables d'apporter de l'aide à nos citoyens.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'OCTROYER une aide financière de 15 000 \$ au Conseil des aînés de Saint-Lambert; et

D'IMPUTER la dépense à même le budget d'exploitation, poste budgétaire 02-111-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des frais de recherche et de soutien des conseillers pour l'exercice financier 2020

Il est procédé au dépôt, conformément à l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), de la liste des remboursements autorisés par la ville au chapitre des dépenses de recherche et de soutien des conseillers au cours de l'exercice financier 2020.

Dépôt du rapport du trésorier sur les activités prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), il est procédé au dépôt du trésorier sur ses activités portant sur l'autorisation et le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants, le financement des campagnes à la direction des partis politiques et le contrôle des dépenses électorales pour l'exercice financier 2020. Ce rapport est transmis au directeur général des élections.

(2021-03-68)

Demande de subvention dans le cadre du programme d'initiative canadienne pour des collectivités en santé

CONSIDÉRANT QUE les projets présentés dans le cadre du programme d'initiative pour des collectivités en santé doivent être d'intérêt public pour les collectivités locales, en se déroulant dans des espaces publics et en étant mis en oeuvre dans l'intérêt public.

CONSIDÉRANT que le responsable de la demande doit être autorisé par le conseil municipal.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER le directeur du génie de l'urbanisme et de l'environnement à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme d'initiative canadienne pour des collectivités en santé, relativement au projet de réfection du parc Gordon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution no 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 3 février au 9 mars 2021.

(2021-03-69)

Désignation à titre d'autorité compétente aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme et d'autres règlements municipaux - Inspecteur aux permis et à l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE, suite à un processus de sélection, Mme Mélanie Gagnon a été choisie à titre d'inspecteur aux permis et à l'urbanisme en remplacement de M. Richard Boulet;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'urbanisme de la ville, une personne doit être désignée par le conseil pour agir à titre d'autorité compétente, et ce, principalement afin de donner des avis d'infraction et de délivrer des constats d'infraction.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE DÉSIGNER Mélanie Gagnon pour agir à titre d'autorité compétente aux fins de l'application de la réglementation municipale, plus particulièrement de la réglementation d'urbanisme;

D'AUTORISER Mélanie Gagnon à délivrer des constats d'infraction au nom de la ville en ce qui a trait à toute disposition à caractère pénal des règlements de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-70)

Désignation à titre d'autorité compétente aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme et d'autres règlements municipaux - chef du service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil du 15 février 2021, madame Anik Fortin a été nommée au poste de chef du service de l'urbanisme, des permis et inspections (résolution n° 2021-02-39);

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'urbanisme de la ville, une personne doit être désignée par le conseil pour agir à titre d'autorité compétente, et ce, principalement afin de donner des avis d'infraction et de délivrer des constats d'infraction.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE DÉSIGNER Anik Fortin pour agir à titre d'autorité compétente aux fins de l'application de la réglementation municipale, plus particulièrement de la réglementation d'urbanisme;

D'AUTORISER Anik Fortin à délivrer des constats d'infraction au nom de la ville en ce qui a trait à toute disposition à caractère pénal des règlements de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-71)

Embauche temporaire - poste de chef de la division de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE la titulaire du poste de chef de la division de la bibliothèque, madame Elizabeth Jacques, devra prochainement s'absenter pour un congé de maternité;

CONSIDÉRANT Qu'un processus de dotation a été entrepris par la Direction des ressources humaines et des communications afin de pourvoir ce poste pendant ce congé de maternité.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'EMBAUCHER temporairement, pour la durée du congé de maternité de M^{me} Elizabeth Jacques, M^{me} Marie Hélène Bohémier au poste de chef de la division de la bibliothèque, avec entrée en fonction le ou vers le 23 mars 2021; le tout selon les conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-72)

Embauche - superviseur à l'approvisionnement

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 15 février 2021, le conseil a approuvé la création d'un nouveau poste de superviseur à l'approvisionnement, afin de maintenir de hauts standards de qualité et faire face aux nouveaux défis de l'approvisionnement (résolution n° 2021-02-40);

CONSIDÉRANT le haut niveau de compétence de la candidate et ses onze (11) années d'expérience dans son domaine d'expertise;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'EMBAUCHER madame Stéphanie Fournier au poste de superviseur à l'approvisionnement, avec entrée en fonction le 28 juin 2021, selon les conditions de travail prévues au protocole du personnel-cadre présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-73)

Entente pour la réalisation du Marché fermier du vieux Saint-Lambert et du marché fermier de Noël en 2021

CONSIDÉRANT le rayonnement du Marché public pour Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT que le Marché fermier estival et le Marché fermier de Noël 2019 et 2020 ont connu un franc succès;

CONSIDÉRANT que l'organisme « *À la fortune du pot* » a déposé un projet visant la tenue des marchés fermiers pour l'édition 2021.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer l'entente à intervenir entre la Ville et l'organisme « *À la fortune du pot* » relativement à la tenue du Marché fermier estival et du Marché fermier de Noël pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-74)

Location du Centre multifonctionnel pour l'exposition De la couleur contre la douleur - édition 2021

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Artistes de coeur organise l'exposition *De la couleur contre la douleur* au profit de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence et qu'il s'agit d'une activité culturelle gratuite pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme souhaite louer le centre multifonctionnel pour y présenter son exposition-bénéfice à un tarif forfaitaire préférentiel;

CONSIDÉRANT QUE l'événement n'a pas eu lieu en 2020 en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme n'est pas reconnu suivant la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif culturel.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE LOUER le centre multifonctionnel à l'organisme Artistes de coeur au tarif préférentiel forfaitaire de 500 \$, du 24 au 28 novembre 2021, pour la tenue de son exposition-bénéfice *De la couleur contre la douleur*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-75)

Adjudication du contrat de construction 21GN02 - réfection de bordures et trottoirs

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADJUGER le contrat de construction n° 21GN02 ayant pour objet la réfection de bordures et trottoirs à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Construction G3 inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 368 853,60 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 378 074,94 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 368 853,60 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 2,5 % (9 221,34 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 378 074,94 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour le programme d'entretien routier 2021 de la ville et décrétant un emprunt de 1 500 000 \$ (2020-182)*;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-76)

Adjudication du contrat de construction 21GN06 - réparation d'un bris d'aqueduc sur le boul. Churchill

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADJUGER le contrat de construction n° 21GN06 ayant pour objet la réparation d'un bris d'aqueduc sur le boul. Churchill à l'intersection du boul. Victoria, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Excavation Civilpro inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 92 922,06 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 97 568,16 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 92 922,06 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 5 % (4 646,10 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 97 568,16 \$, toutes taxes comprises, au fonds d'immobilisation;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-77)

Proposition d'entente de partenariat avec Hydro-Québec - déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite, dans le cadre de son plan de développement durable, promouvoir l'utilisation de véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, la ville souhaite procéder à l'implantation de bornes électriques dans des emplacements publics;

CONSIDÉRANT QUE la société *Hydro-Québec* propose à la ville de conclure une entente d'une durée de cinq ans ayant pour objet un partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE CONCLURE avec la société *Hydro-Québec* l'entente d'une durée de cinq ans ayant pour objet un partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques proposée par celle-ci;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer cette entente au nom de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-78)

Demande d'enfouissement de réseaux câblés - Hydro Québec

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du projet de redéveloppement de l'avenue Saint-Charles et de la rue Mercier, la Ville souhaite enfouir les réseaux câblés de ce secteur afin d'embellir la voie publique et permettre l'ajout d'arbres à grand déploiement;

CONSIDÉRANT QUE, pour débiter les travaux d'analyse, d'ingénierie et d'estimation de coûts, une demande doit être initiée auprès d'Hydro-Québec afin de permettre l'enfouissement des lignes de distribution existantes;

CONSIDÉRANT QU'un montant préliminaire de 15 000 \$, remboursable en cas d'abandon du projet, est requis afin de couvrir les honoraires d'Hydro-Québec pour l'étude du dossier.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER le directeur du Génie, de l'Urbanisme et de l'Environnement à déposer auprès d'Hydro-Québec une demande d'enfouissement des lignes de distribution existantes sur l'avenue Saint-Charles et la rue Mercier;

D'IMPUTER la dépense afférente de 15 000 \$ au Programme de paiement comptant progressif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-79)

Contrat de service pour les activités tennis 2021

CONSIDÉRANT QUE *QUARANTE-ZÉRO INC.* a déposé une proposition pour l'organisation des activités tennis à Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE *QUARANTE-ZÉRO INC.* offre des programmes particuliers et uniques, et qu'il possède les compétences, les qualifications et l'expertise nécessaire à la réalisation et à la coordination des activités tennis.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE CONCLURE avec l'entreprise *QUARANTE-ZÉRO INC.* le protocole d'entente de gré à gré relativement à un contrat de services pour les activités tennis 2021 et de respecter les engagements selon les modalités et conditions prévues à ladite entente.

D'AUTORISER le *Directeur de la culture et des loisirs* à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-80)

Demande d'adhésion au programme Ville des abeilles - Bee City Canada

ATTENDU QUE l'objectif de la désignation Bee City Canada est la promotion d'habitats et de communautés en bon état et durables pour les pollinisateurs;

ATTENDU QUE les abeilles et les autres pollinisateurs autour du globe sont victimes d'un déclin inquiétant du fait du morcellement des terres, de la perte d'habitats, de l'utilisation de pesticides, de l'industrialisation de l'agriculture, du changement climatique et de la propagation de maladies et de parasites, menaçant ainsi le bon état futur de la faune et de la flore; et

ATTENDU QUE les villes/cantons/communautés Premières nations et leurs habitants ont la possibilité de protéger les abeilles et les pollinisateurs dans les espaces publics et privés; et

ATTENDU QUE protéger les pollinisateurs favorise la prise de conscience environnementale et le maintien du bon état écologique, tout en améliorant les échanges et l'engagement parmi les membres de la communauté; et

ATTENDU QU'en devenant une Ville amie des abeilles, la ville/canton/communauté Première nation peut mettre en valeur des initiatives déjà en place et engager davantage les communautés locales à faire preuve de créativité et d'innovation dans le but de promouvoir une vie plus saine au sein de la communauté;

ATTENDU QUE les employés/membre du conseil de bande sont autorisés à soumettre une demande de désignation de Ville amie des abeilles auprès de Bee City Canada.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller David Bowles

QUE la Division de l'environnement soit autorisée à soumettre une demande de désignation de Ville amie des abeilles auprès de Bee City Canada;

QUE la Ville de Saint-Lambert accepte la désignation de Ville amie des abeilles et s'engage à respecter les normes du programme de Bee City Canada; et

QU'une somme de 200 \$ soit réservée annuellement au budget d'opération de façon récurrente à compter de l'exercice financier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-81)

Adhésion au programme des villes Partenaires dans la protection du climat (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités

CONSIDÉRANT la résolution d'appui à la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le Comité de l'environnement et du développement durable a comme objectif 2021 de fixer des cibles de réduction de GES et de travail sur un plan de carboneutralité locale;

CONSIDÉRANT que la démarche d'adhésion au programme des villes Partenaires dans la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités est gratuite;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de l'environnement et du développement durable.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'ADHÉRER au programme des villes Partenaires dans la protection du climat (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités; et

DE RESPECTER les engagements de la démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-82)

Entente d'acquisition - Oeuvre d'art au carrefour giratoire

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2020-10-191 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2020, le conseil a approuvé le financement d'un montant d'argent estimé à 187 528,69 \$ (taxes nettes) pour la réalisation complète de l'oeuvre d'art au carrefour giratoire;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2021-01-12 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021, le conseil a approuvé la proposition artistique de Madame Joëlle Morosoli pour le projet de l'oeuvre d'art au carrefour giratoire.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE CONCLURE une entente avec Mme Joëlle Morosoli relativement à l'acquisition de l'oeuvre d'art au carrefour giratoire pour une valeur maximale de 95 429,25 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer au nom de la ville l'entente afin de donner plein effet à la présente résolution.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-03-83)

Nomination d'un membre citoyen au comité de gestion des déplacements

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir un poste vacant au sein du Comité de gestion des déplacement (CGD) ;

CONSIDÉRANT la politique de nomination et fonctionnement des comités et groupes de travail *ad hoc*.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE NOMMER madame Marie Prince à titre de membre citoyen du comité de gestion des déplacements pour un mandat de deux ans.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller B. Rodrigue.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-03-84)

Création d'un comité vélo et transport actif

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 19 février 2018, le conseil a procédé au dépôt de la candidature de la Ville de Saint-Lambert au volet collectivité de la Certification vélosympathique (résolution 2018-02-047);

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'une mention honorable a été décernée à la Ville de Saint-Lambert dans le cadre du mouvement VÉLOSYPATHIQUE de Vélo Québec;

CONSIDÉRANT QUE la ville déposera une nouvelle candidature au printemps 2021 afin de tenter d'obtenir une certification supérieure.

CONSIDÉRANT QUE la formation d'un comité vélo et transport actif dans la collectivité est essentielle afin de démontrer une réelle volonté de renforcer la culture vélo.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER la création d'un comité vélo et transport actif; et

D'APPROUVER la nomination des membres suivants au sein du comité:

Julie Bourgoin, présidente
France Desaulniers, conseillère municipale
Eric Painchaud, directeur du génie, de l'urbanisme et de l'environnement
Marie Prince, citoyenne
Jason Demers, citoyen
Un policier à vélo du SPAL (à confirmer)
Un membre du comité éco citoyen (à confirmer)

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, L. Blancquaert, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-03-85)

Concours de SLAM 2021 - Projet pilote

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Lumina Conseil a soumis un projet « Concours de slam 2021 » dans le cadre de son offre de partenariat du 1^{er} mars 2021 intitulé *Des projets mobilisants autour de la parole vivante pour les jeunes de Saint-Lambert*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet intéressant et innovant peut s'inscrire dans les activités culturelles de la Ville.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller David Bowles

QUE la Ville autorise la tenue du concours de slam 2021 présenté par Lumina Conseil, et ce, dans le cadre des journées de la culture prévues au cours du mois de septembre 2021;

QUE la Ville devienne ainsi partenaire de ce concours en soutenant l'organisation du projet à l'intérieur des journées de la culture de la Ville et en accordant une aide financière de 3 500\$ à Lumina Conseil;

QUE Lumina Conseil prenne en charge l'ensemble de l'organisation de cet événement. À cet effet, elle doit notamment communiquer avec les institutions d'enseignement concernées durant la session scolaire actuelle, et ce, afin de permettre une planification efficace de cet événement;

D'IMPUTER la dépense de 3 500\$ au poste budgétaire 02-111-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-86)

Renforcement de la signalisation des corridors piétonniers dans le secteur de l'école Préville

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sécuriser les corridors piétonniers dans le secteur de l'école Préville pour favoriser la mobilité active des écoliers;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de gestion des déplacements en date du 16 février 2021.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE MODIFIER la signalisation afin d'identifier les corridors piétonniers dans le secteur de l'école Préville;

D'AJOUTER des panneaux de signalisation pour identifier les corridors piétonniers sur l'avenue du Béarm, la rue de Savoie et l'avenue d'Alsace, et interdire le stationnement de 7h à 16h, du lundi au vendredi, à l'exception du mois de juillet;

D'IMPUTER la dépense de 600 \$ au poste budgétaire 02-355-12-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport de caractérisation de l'herbe à poux sur le territoire de Saint-Lambert

Il est procédé au dépôt du rapport de caractérisation de l'herbe à poux sur le territoire de la Ville de Saint-Lambert par la division de l'environnement.

Ce travail souligne la nécessité de poursuivre les efforts et le suivi nécessaire afin de limiter au maximum le potentiel allergène du territoire provenant des espaces publics et éventuellement des terrains privés.

Dépôt du rapport annuel de l'Écobrigade

Il est procédé au dépôt par la division de l'Environnement du rapport annuel l'Écobrigade (équipe estivale) qui a patrouillé sur le territoire de la Ville de Saint-Lambert.

(2021-03-87)

Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de

vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté. La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est proposé par le conseiller Blancquaert
appuyé par le conseiller Rodrigue

D'ajouter les deux paragraphes suivants les cinquième et sixième ATTENDU:

ATTENDU QUE le respect entre les élus, l'administration municipale et les citoyens est fondamental à la vie démocratique et à la participation citoyenne;

ATTENDU QUE les élus ont aussi le devoir de traiter les citoyens avec respect et d'être à l'écoute de leurs préoccupations légitimement exprimées.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, J. Bourgoïn, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller P. Glorieux.

La proposition d'amendement ayant été adoptée à la majorité, la proposition principale est modifiée en conséquence.

RÉSOLUTION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 20 janvier 2021

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2021 du comité consultatif d'urbanisme.

(2021-03-88)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 103, rue du Pas-de-Calais (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2020, le conseil a approuvé le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution n° 2020-01-020);

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent apporter des modifications au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) approuvé;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 103, rue du Pas-de-Calais à la condition suivante :

- le revêtement de clin de bois doit être dans les teintes de gris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-89)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 215, boulevard Queen (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 215, boulevard Queen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-90)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 266, avenue du Régent (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 266, avenue du Régent à la condition suivante :

- la fenêtre du rez-de-chaussée et celle du sous-sol donnant sur l'élévation avant doivent être composées de trois sections de même largeur que la fenêtre existante à l'étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-91)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 515, avenue Maple (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 515, avenue Maple tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-92)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 92, avenue Bétournay (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement au-dessus du garage et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 92, avenue Bétournay aux conditions suivantes :

- la lucarne proposée en projection droite de l'élévation avant doit être plus large;
- la fenêtre donnant sur la lucarne proposée à l'étage doit être composée de trois sections identiques et d'une largeur similaire aux sections des fenêtres que l'on retrouve au rez-de-chaussée;
- les deux colonnes appuyées sur le mur supportant la marquise donnant sur l'entrée principale doivent être retirées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-93)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 335, rue Green (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021 à l'effet de désapprouver le projet de transformation de la façade pour l'immeuble situé au 335, rue Green;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 335, rue Green pour les motifs que le projet ne respecte pas les dispositions des articles 3.1 i), 3.8 b) iv) et 3.8 b) i) du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) à savoir que:

- les matériaux de revêtement doivent être associés, de par leur nature et leur couleur, à ceux qui caractérisent la municipalité (art. 3.1 i));
- les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité (art. 3.8 b) iv));
- les qualités particulières et, de manière générale, le caractère d'une construction doivent être protégés (art. 3.8 b) i)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-94)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 344, boulevard Queen (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 344, boulevard Queen aux conditions suivantes :

- les garde-corps décoratifs en métal proposés au-dessus de l'entrée principale doivent être réduits en hauteur;
- les volets décoratifs adjacents à la fenêtre au-dessus de l'entrée principale doivent être retirés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-95)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 385, avenue de Mortlake (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2019, le conseil a approuvé le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution n° 2019-11-355);

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement et de rénovation, déjà approuvés en 2019, sont en cours d'exécution, mais que des modifications sont proposées;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 385, avenue de Mortlake à la condition suivante :

- la porte d'entrée doit être du même modèle que la porte d'entrée initialement acceptée en 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-96)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 306, avenue Hickson (district 5)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 306, avenue Hickson aux conditions suivantes :

- la hauteur du revêtement métallique sous la nouvelle fenêtre de la lucarne en projection droite de l'élévation avant doit être identique à celle du revêtement métallique sous les ouvertures existantes à l'étage en projection gauche de l'élévation avant;

- le mur de fondation qui servira de garde-corps pour la cour anglaise, délimitant actuellement le périmètre de la serre existante, doit être conforme au Code de construction en vigueur;
- une bande de végétation doit être aménagée devant le mur de fondation donnant sur la rue délimitant la cour anglaise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-97)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 474, avenue Victoria (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'affichage de l'immeuble situé au 474, avenue Victoria, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-98)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 540, rue Logan (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 540, rue Logan à la condition suivante :

- les garde-corps, mains courantes et colonnes doivent être de couleur blanche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-99)

Délivrance des certificats d'autorisation des cafés-terrasses

CONSIDÉRANT QU'en vertu du sous-paragraphe i) du paragraphe f) de l'article 10.5 du Règlement de zonage (2008-43), la construction et l'aménagement d'un café-terrasse sont assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation suivant le règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du sous-paragraphe ii) de la même disposition, l'exploitation d'un café-terrasse est assujettie à l'obtention d'un certificat d'autorisation annuel;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du sous-paragraphe iii) de la même disposition, il est permis d'implanter un café-terrasse sur le domaine public moyennant l'autorisation du conseil et selon les conditions fixées par ce dernier, lesquelles conditions peuvent être différentes de celles prévues à l'article 10.5 du Règlement de zonage; le conseil ayant par ailleurs toute liberté d'accepter ou de refuser toute demande d'implantation de café-terrasse sur le domaine public;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER, pour la période s'étendant du 1^{er} mars au 1^{er} novembre 2021, la délivrance d'un certificat d'autorisation ayant pour objet l'installation d'un café-terrasse pour chacun des établissements d'entreprise qui figurent sur la liste dressée par le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection; le tout suivant les dispositions de l'article 10.5 du *Règlement de zonage* (2008-43) et celles de la Charte des cafés-terrasses; et

QUE nonobstant la section 5.2 du *Règlement 2020-185 concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2021*, **le tarif normalement imposé pour l'obtention d'un certificat d'autorisation d'un usage temporaire pour un café-terrasse est suspendu pour la période du 1^{er} mars au 1^{er} novembre 2021**. Le règlement 2020-185 sera modifié ultérieurement en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (90 minutes)

Cette période de questions débute à 21h35 et se termine à 22h14.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 22h15 à 22h43.

Ce tour de table débute avec le conseiller Bernard Rodrigue.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 22h43.

Pierre Brodeur
Maire

Martine Savard
Greffière